



Communiqué de presse

Toulouse, Montpellier, le 3 août 2023

- Solidarité / Agroalimentaire -

Pour améliorer la qualité des dons alimentaires, la Région adopte une charte de bonnes pratiques

Pour harmoniser les pratiques de dons alimentaires ainsi qu'améliorer la qualité des dons d'inventés réalisés par les enseignes de la grande distribution, la Région Occitanie a créé un guide de bonnes pratiques.

Elaborée en concertation avec la grande distribution et les associations d'aide alimentaire, la charte définit 4 grandes orientations pour mettre en place de meilleures pratiques : fixer des règles claires de partenariat, impliquer et former le personnel en charge de la gestion des dons, garantir l'hygiène et la sécurité alimentaires des denrées, s'engager sur la qualité du don.

A l'occasion de la 3^{ème} édition des Assises régionales de la distribution durable organisée par la Région le 30 juin dernier, Jean-Louis Cazaubon, vice-président chargé de la souveraineté alimentaire, représentant Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, les représentants régionaux des enseignes Intermarché et Leclerc, le Président de la FCD (Fédération des entreprises du commerce et de la grande distribution) ainsi que Bernard Cabrol représentant Coop'Alim et Louis Rouget, coordinateur régional des Restos du Cœur, étaient réunis pour la signature de la charte.

[Vous trouverez ci-joint le guide complet.](#)

« Parce que le bien manger pour tous est un objectif qui me tient à cœur, je ne peux que me réjouir des actions engagées pour améliorer la qualité des produits donnés aux associations d'aide alimentaire. Car tout le monde doit pouvoir avoir accès à une alimentation saine.

2 ans après la signature de la Charte pour une distribution durable, les enseignes de la grande distribution, aux côtés des associations de dons alimentaires, prennent un nouvel engagement, cette fois-ci pour améliorer la qualité des dons pour l'aide alimentaire. La Région s'engage à leur côté pour garantir sa bonne exécution » a notamment déclaré Carole Delga.

Un groupe de travail mené par Mélanie Tisné-Versailles conseillère régionale déléguée à la solidarité alimentaire et l'agritourisme, veillera à la bonne mise en œuvre de la charte. La Région **s'engage également à réunir annuellement les représentants de la grande distribution et les associations de dons alimentaire pour évaluer les progrès réalisés**, et si besoin les améliorations à apporter.

Ce nouvel engagement en faveur de la solidarité alimentaire, s'inscrit dans la continuité de la charte pour une grande distribution durable, signée en 2021. Coconstruite avec l'ensemble des enseignes de la grande distribution et des acteurs du monde agricole, cette dernière visait à **augmenter la part des produits régionaux et contribuer ainsi à une consommation plus durable**.

La Région Occitanie engagée pour le bien manger pour tous

La Région a toujours fait de l'accès de tous à une alimentation durable, saine, de qualité et de proximité une de ses priorités. Depuis 2016, plusieurs solutions concrètes ont été mises en œuvre pour **rendre accessible à tous les produits de qualité et produits localement** :

- **Lancement du dispositif « Bien Manger pour Tous »**, maintenant dédié à la jeunesse, la Région souhaite accompagner les changements vers des pratiques culinaires favorisant le bien manger à base de produits de saison et cultivés localement,
- **Création du fonds régional d'aide à la restauration** pour faciliter l'accès des lycéens à la restauration collective,
- **Lancement de l'opération « L'Occitanie dans mon assiette »** pour augmenter la part des produits bio et locaux dans les cantines des lycées,
- **Création de la centrale d'achat « Occit'Alim »** qui vise à simplifier et accroître l'approvisionnement en produits locaux, de qualité et bio en restauration collective. **La Région travaille aujourd'hui à la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)** qui permettra à l'ensemble des établissements de restauration collective publique du territoire de bénéficier de cet outil : collèges, écoles, établissements médico-sociaux, ou toute structure dotée d'un établissement public de restauration collective.

Contact presse :

Service Presse : service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)

Toulouse : 05 61 33 53 49 / 52 75 Montpellier : 04 67 22 81 31